

Les lacs des Bouillouses

En plein cœur du site classé du Carlit, les lacs des Bouillouses vous invitent à de multiples randonnées : 60 km d'itinéraires balisés vous permettront de découvrir 27 étangs, une faune et une flore exceptionnelles.

Afin de préserver les richesses de ce patrimoine naturel, le Département met en place un plan de régulation de la circulation durant la saison estivale. L'accès au site classé du lac des Bouillouses se fait par navette au départ du Pla de Barres, en télésiège ou à pied.

Accueil

Vous trouverez au point info du barrage:

- des toilettes écologiques
- un point d'eau
- la mise à disposition gratuite de porte-bébés
- un espace boutique, topos, cartes....

Des aménagements

Aires de pique-nique : au Pla de Barrès, à la Borda, au Pla des Avellans et au barrage.

Feux autorisés uniquement dans les places aménagées et bétonnées à la Borda, au Pla des Avellans et sous le barrage.

⚠ Il peut y avoir des restrictions en cas de risque d'incendie, renseignez-vous au point info.

Où dormir/se restaurer

Vous trouverez plusieurs types d'hébergement et de restauration sur le site :

- Refuge des Bouillouses ☎ 04 68 04 93 88
- Hôtel des Bones Hores ☎ 04 68 04 24 22
- Auberge du Carlit ☎ 04 68 04 22 23

Accès

POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2024,
LES NAVETTES CIRCULERONT :

- Les 8-9 et 15-16 et 22-23 juin 2024
- En service continu du 29 juin au 1 septembre 2024
- Les 7-8 et 14-15 septembre 2024

En dehors de ces périodes, l'accès est possible en véhicule personnel.

Horaires des navettes

Service régulier de 7h à 19h
Retours tardifs
de 19h à 20h30
Dernière descente
à 20h30

TARIFS :

ADULTE	7 €
ENFANT (5 à 12 ans)*	3 €
13/25 ans	5 €
FORFAIT FAMILLE	17 €
(2 adultes + 2 enfants minimum entre 5 et 12 ans)	
FORFAIT SAISON Adulte**	18 €
FORFAIT SAISON Enfant**	9 €
CIRCUIT DES AVELLANS	4 €
(tous les arrêts jusqu'au Pla des Avellans)	
FORFAIT SAISON CIRCUIT DES AVELLANS**	9 €

*Présentation obligatoire d'un justificatif
Gratuit pour les moins de 5 ans
**Nominatif avec photo

Pour la sécurité et le confort de l'ensemble des usagers, l'accès des chiens dans les navettes est autorisé sous réserve qu'ils soient équipés d'une muselière (en vente sur le site) pour la totalité du trajet. Le nombre d'animaux est limité à 4 au maximum par véhicule.

L'ACCÈS EN TÉLÉSIÈGE :

Du 6 juillet au 1 septembre 2024, le télésiège part de Font-Romeu, lieu-dit la Calme du Sud et vous achemine à proximité de l'étang de Pradeilles. Puis en 35 min. de marche vous rejoignez le barrage des Bouillouses. En cas d'intempéries, les horaires de fermeture des télésièges peuvent être modifiés. ☎ 04 68 30 68 30

L'ACCÈS À PIED JUSQU'AU BARRAGE :

- Depuis Font-Romeu - Télésiège La Calme Nord : 35 min
- Depuis la vallée d'Angostrine, chapelle St Martin : 2h35
- Depuis le Pla de Barrès : 4h
- Depuis la station de Formiguères : 5h30
- Depuis le lac du Passet à Porté-Puymorens : 6h55
- Depuis le col del Pam : 1h45

Des animations pour tous

■ Découverte du milieu naturel et de l'histoire du site avec un accompagnateur en montagne.

tous les mardis et jeudis du 9 juillet au 22 août.
En demi-journée.
RDV 8h30 billetterie Barres et 13h30 au point info du barrage.

■ Un jeu d'orientation permanent

permettra aux enfants de partir à la découverte du site de manière ludique. Topo gratuit disponible au point info.



Toutes les animations
sont GRATUITES
et soumises à réservation**

** Excepté pour le jeu d'orientation permanent

Des itinéraires balisés

- Boucle des étangs du Carlit
(Variante 12 lacs : 3h30)
(Variante 9 lacs : 2h20)
- Accès Pic Carlit (3h20)
- Boucle de la Pradella (1h15)
- Les étangs des Esquits (1h55)
- Boucle du lac d'Aude (3h35)
- Boucle de La Borde (2h15)

Topo gratuit disponible
au point info.

Plus d'informations sur
leDepartement66.fr



Règlement du site

Si vous aimez ce site,
aidez nous à le protéger !



Stationnement interdit
sur les espaces naturels et les abords de la RD60.



Feu strictement interdit en dehors des places à feu aménagées.
Plus de restrictions selon le risque incendie, renseignez-vous au point info.



Ne cueillez pas de fleurs,
aidez-nous à protéger la flore.



Caravaning interdit en site classé



Camping interdit, bivouac autorisé
(du coucher au lever du soleil).



Ne laissez pas divaguer vos chiens,
respectez la tranquillité des troupeaux.

⚠ Camping-cars :

La pratique du camping-carisme est interdite en site classé.
Par arrêté municipal, le stationnement sur les parkings du barrage est interdit de 21h à 7h du 1^{er} juin au 30 septembre. Des lieux d'accueil sont disponibles à proximité du site.